

Vous êtes:

Masseur Kinésithérapeute ...



- Rendre un service de Santé Publique en évitant une hospitalisation.
- Possibilité d'un seul week-end de garde selon vos disponibilités.
- Garde uniquement réalisée à votre cabinet.
- La signature de la charte éthique est obligatoire.
- Transmission de la fiche de liaison, des scores et des fréquences respiratoires, validation de la fiche de déroulement de garde en ligne, un Masseur Kinésithérapeute référent par département.
- Indemnisation de votre astreinte financée par l'ARS.

MK rejoignez-nous !

recueil@urpsmk.fr

(Mode d'emploi)

Vous êtes:

Parents...

- Assurer la continuité des soins de votre enfant durant le week-end et les jours fériés.
- Contacter un Masseur Kinésithérapeute de garde de votre secteur durant le week-end, retrouvez les plannings en ligne sur le site de www.urpsmk.fr dans l'onglet : **KinéGarde**.
- Les gardes sont organisées de novembre à mars chaque année.
- De 9h à 19h, selon l'organisation du masseur kinésithérapeute.
- Les horaires de nuit sont couverts par les centres hospitaliers régionaux.
- Les soins se réalisent uniquement au cabinet du Masseur kinésithérapeute, les visites à domicile ne sont pas assurées.
- Se munir de la prescription médicale et de la carte vitale.



Vous êtes:

Médecins prescripteurs ...



- Les masseurs Kinésithérapeutes libéraux sont de garde durant la période hivernale.
- De 9h à 19h, selon l'organisation du planning du Masseur Kinésithérapeute.
- Une prescription médicale est nécessaire et obligatoire.
- Retrouver les plannings en ligne sur le site internet de l'URPSMK (www.urpsmk.fr) dans l'onglet : **KinéGarde**.
- Les plannings par secteur sont connus des Centre 15 .

KinéGarde Respiratoire Grand-Est , une association financée par les Fonds d'Interventions Régional mise en place par l'ARS Grand-Est.